

Règlement du concours « Mon apprentissage en 180 secondes » – Édition 2025

1. Présentation du concours

Le concours vise à permettre aux apprentis du CFA FORMASUP de présenter leur expérience en apprentissage en 3 minutes devant un jury. L'objectif est de valoriser leur parcours et de développer leurs compétences en communication.

Ce concours est organisé conformément aux articles L.121-20 et suivants du Code de la consommation, régissant les opérations promotionnelles.

2. Conditions de participation

Pour être éligibles, les participants doivent :

1. Être inscrits à une formation du réseau FORMASUP sous statut d'apprenti.
2. Faire signer une attestation de participation par leur responsable de formation et maître d'apprentissage.
3. S'exprimer en français.
4. Être disponibles pour le coaching et la finale.

3. Modalités d'inscription

L'inscription s'effectue via un formulaire en ligne disponible entre le 02 décembre 2024 et le 20 janvier 2025. Le formulaire doit être accompagné de l'attestation de participation signée. Toute inscription incomplète sera considérée comme nulle (article L.121-1 du Code de la consommation).

Les participants recevront une confirmation d'inscription par e-mail.

4. Présélections

Les participants doivent soumettre une vidéo de 5 minutes avant le 20 janvier 2025 via la plateforme dédiée.

Un jury interne et externe sélectionnera les finalistes selon des critères détaillés en annexe.

En cas d'égalité, la décision finale reviendra au directeur du CFA.

5. Finale

La finale se tiendra en avril 2025 dans un lieu qui reste à définir. Les frais de déplacement des candidats seront pris en charge par le CFA.

Le jury, composé de professionnels issus de divers secteurs, désignera les lauréats.

Les prix suivants seront attribués :

1. Premier prix : 1 000 € (chèque ou bon d'achat).
2. Deuxième prix : 500 € (chèque ou bon d'achat).
3. Troisième prix : 250 € (chèque ou bon d'achat).

Ces dotations respectent l'article L.121-36 du Code de la consommation sur l'obligation de décrire et de distribuer les récompenses.

7. Engagements des participants

Les candidats garantissent l'originalité de leur présentation et respectent la législation applicable aux droits d'auteur (article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle).

Ils acceptent de céder leurs droits à l'image pour les communications du CFA FORMASUP, conformément à l'article L.122-1 du Code de la propriété intellectuelle.

8. Traitement des données personnelles

Conformément au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et à la loi Informatique et Libertés, les données des participants sont collectées uniquement pour les besoins du concours.

- Base légale : Intérêt légitime (article 6.1.f du RGPD).
- Conservation : 12 mois.
- Droits des participants : Accès, rectification, opposition, et effacement (articles 15 à 21 du RGPD).

Contact : contact@formasup-hdf.org

9. Dispositions finales

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent être contestées (article L.121-38 du Code de la consommation).

Toute participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, disponible gratuitement sur demande.